

Il n'a pas dit quand commencerait le congé d'été. Cela s'entend, car le premier ministre, évidemment, n'est pas en mesure de savoir quels progrès nous aurons accomplis à ce moment-là. Il est bien difficile, toutefois, de savoir si le congé d'été devrait durer jusqu'à la fin de septembre, à moins d'avoir une idée de la date à laquelle nous nous ajournerons.

Les membres de notre parti sont très désireux de collaborer avec le gouvernement pour célébrer comme il se doit le centenaire du Canada. Nous voulons aider autant que possible ces célébrations dans nos circonscriptions et à travers le pays. Toutefois, monsieur l'Orateur, nous sommes convaincus que la tâche principale du Parlement est de vaquer aux affaires de l'État. A notre avis, il n'existe pas pour nous de meilleur moyen de célébrer le centenaire du Canada que de nous consacrer aux problèmes des Canadiens.

Il serait certes bon que nous prenions un court congé à l'été, mais nous ne serions pas justifiés, à notre avis, d'en prendre un long. Si nous pouvions ajourner nos travaux dans la dernière partie de juin, je ne vois pas pourquoi le Parlement ne se rassemblerait pas de nouveau après la fête du Travail. Un congé de deux mois ou de deux mois et demi me semble assez long pour que les députés puissent s'acquitter de leurs travaux dans leur circonscription et participer aux fêtes du centenaire.

Je reconnais que les articles énumérés par le premier ministre sont essentiels, mais j'aimerais signaler à la Chambre qu'il en a omis un grand nombre. Il n'a rien dit de la création d'un ministère des Affaires du consommateur, qui s'occuperait de tout le problème de la hausse du coût de la vie et dont le comité du crédit à la consommation recommandera probablement l'établissement. Il n'est pas question non plus de la mesure législative sur le divorce ou la régulation des naissances, deux questions qu'un comité de la Chambre a déjà étudiées. Rien non plus au sujet de la propagande haineuse pour laquelle on a recommandé la présentation d'une mesure; rien sur la lutte contre la pollution ou sur la sécurité des automobiles. Il ne parle pas non plus des problèmes concernant la constitution canadienne ou visant les rapports de la Commission d'enquête sur le bilinguisme, qui seront présentés, je l'espère, en 1967. Certes, on ne saurait trouver une meilleure année que 1967 pour s'attaquer à ce problème.

J'aimerais signaler au premier ministre qu'il conviendrait d'établir sans tarder le comité devant étudier le Règlement et la procédure de la Chambre, surtout si nous voulons pouvoir nous entendre quant aux articles du

Règlement actuel à maintenir jusqu'à la prochaine session, afin d'éviter que la session actuelle prenne fin sans que la question ait été résolue. Cela nous donnerait tout le temps voulu pour approfondir la question de modifier encore davantage le Règlement, de façon à hâter la marche de nos travaux. J'espère vraiment qu'un comité semblable saura nous proposer un programme parlementaire dont le premier ministre nous a donné une idée générale dans son annonce d'aujourd'hui.

J'aimerais dire au premier ministre que nous désirons autant que les autres retourner dans nos circonscriptions pour un court congé d'été, mais nous allons affirmer avec insistance pendant toute la session actuelle qu'il incombe d'abord au Parlement de disposer des articles que le premier ministre a énumérés et de certains autres qu'il a passés sous silence. Ces mesures doivent avoir la priorité. Il n'y a pas de meilleure façon de servir le pays pendant l'année de son centenaire qu'en nous appliquant à trouver des solutions aux nombreux problèmes qui se posent pour les Canadiens en ce moment.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, en jetant un coup d'œil sur le programme que le premier ministre nous a tracé pour les quelques prochains mois, il me semble que si nous vivons d'espoir, nous avons bien de quoi vivre. Comme le disait l'honorable député d'Ontario, il y a assez de matière pour motiver un discours du trône et une session complète. Je suis d'accord que le gouvernement a fait un pas en avant et je remercie le premier ministre de l'initiative qu'il a prise de nous donner l'ordre chronologique des travaux de la Chambre. Au moins, nous avons un objectif. Mais les dates qui ont été mentionnées ne sont pas réalistes et ne permettent pas d'étudier suffisamment les mesures législatives qu'on désire faire adopter à la Chambre.

Sans être un vétéran de la Chambre, je sais que la brève période en question ne saurait permettre l'étude de tous les articles au programme. Des préopinants ont mentionné certaines autres mesures. Ensuite, il y a les prévisions budgétaires. L'étude des crédits peut être très longue, même si nous n'accordons que deux jours de débat à chaque ministère. Je prévois un débat très long sur le projet de loi relatif aux forces armées, et cela sans vouloir jeter de la poudre aux yeux. Qui-conque croit le contraire dort depuis six mois. A mon avis, ce serait beau si nous pouvions partir le 3 avril, mais je ne veux pas me laisser entraîner à dire: Eh bien, nous allons